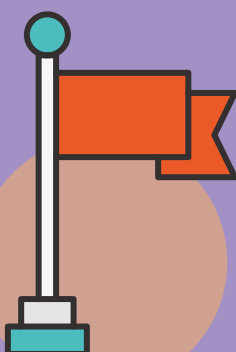


Un nouveau service en ligne pour les familles

La pré-inscription administrative
aux activités périscolaires de vos enfants
s'effectue désormais en ligne

**RENDEZ-VOUS
SUR VOTRE ESPACE CITOYENS FAMILLES**

WWW.ESPACE-CITOYENS.NET/CHELLES



**C'EST À CHELLES
ET C'EST POUR
VOUS !**



La pré-inscription administrative aux activités périscolaires de vos enfants s'effectue en ligne

Comment bénéficier de ce service ?

Ce service est ouvert aux familles qui ont déjà procédé à une inscription et utilisé les services périscolaires pour l'année 2016/17.

Cette étape est obligatoire pour permettre de s'inscrire aux activités accueil avant et après l'école, accueil ludique du mercredi, petites et grandes vacances, études surveillées et séjours vacances.

Comment procéder ?

Rendez-vous sur votre Espace Citoyen Famille pour créer votre compte personnel ou y accéder si vous l'avez déjà :

www.espace-citoyens.net/chelles/espace-citoyens/CompteCitoyen/Creation

- Découvrez **toutes les étapes** de ce nouveau service en ligne sur :
<http://www.chelles.fr/nouveau-pre-inscriptions-ligne-aux-activites-periscolaires>
- contactez nous par courriel à l'adresse suivante : portail-familles@chelles.fr

ATTENTION :

Si votre enfant est au collège ou scolarisé hors Chelles et âgé de moins de 13 ans, il peut continuer de fréquenter les accueils de loisirs vacances, si vous le souhaitez. Pour cela présentez-vous à l'Espace Services

RENDEZ-VOUS SUR
www.espace-citoyens.net/chelles

**C'est à Chelles
et c'est
pour vous !**